



Compte rendu de la rencontre du 1^{er} septembre 2008 avec le Cabinet du ministre

Participants

MEN : Rolland JOUVE, Yves CRISTOFARI,
Jean-Louis NEMBRINI, Pierre-Yves DUWOYE
SI.EN : Yvette DESTOT, Evelyne ROQUES, Patrick ROUMAGNAC

La réunion a duré 2 heures au cours desquelles notre organisation s'est attachée à faire encore évoluer les propositions du ministère, tant en ce qui concerne la définition de nos missions que pour ce qui est des évolutions catégorielles. Les échanges ont été courtois mais précis...

A l'issue de cette rencontre il a été décidé que le MEN rédigerait une nouvelle version d'un relevé de conclusions qui sera soumis à notre organisation. Nous aurons alors à valider ce document pour en concrétiser les engagements.

Précisons tout de suite que nous avons fermement refusé tout ce qui serait de l'ordre d'une offre en contrepartie d'une quelconque forme de soumission syndicale. Nous avons par ailleurs rappelé que le sens des responsabilités des IEN s'accommoderait mal d'une logique de contrainte. Nos interlocuteurs en ont convenu.

Ajoutons que les améliorations corporatives présentées ne sont en aucune manière à considérer comme une quelconque forme de rattrapage d'une situation que nous affirmons comme injuste mais que nos interlocuteurs se refusent à qualifier de la sorte. C'est en fait l'engagement attendu des inspecteurs qui légitime le processus amorcé. A cet égard nous avons fait part d'une part de notre divergence d'analyse et d'autre part de notre souhait de voir toutes les spécialités du corps concernées par les mesures envisagées.

Nous avons aussi insisté pour que nos missions et conditions de travail soient plus clairement précisées. Des avancées ont été obtenues sur ce point, mais elles devront se confirmer sur le terrain.

En attendant de pouvoir vous présenter demain soir le projet de relevé de conclusions qui nous sera soumis, nous pouvons d'ores et déjà indiquer les éléments suivants :

- une annexe au relevé de conclusion permettra de préciser les missions et certains éléments relatifs au fonctionnement des IEN du premier degré ; d'autres documents de même nature concerneront ultérieurement les IEN du second degré (ET-EG et IO) ;
- si nous débouchons sur un accord, celui-ci fera l'objet d'un protocole de suivi avec l'administration centrale ;
- à partir de 2009 les IEN recrutés par concours seront reclassés dès le début de leur formation. Après avoir bénéficié d'un bilan de compétence par l'ESEN, ils seront placés en responsabilité et se verront proposer une formation personnalisée. Ils seront titularisés au bout d'un an sur proposition du recteur (il est du reste à noter que cette réduction de la durée de stage sera aussi proposée aux IA-IPR) ;
- un relèvement du ration promus-promouvables permettra d'accroître le volume des passages à la hors classe (la perspective prévue devrait permettre d'obtenir 25 promotions

supplémentaires par rapport aux 108 prévues à ce jour). Cette amélioration du ratio serait valable pour deux ans et ferait ensuite l'objet d'une nouvelle négociation ;

- pour les IEN du premier degré, l'indemnité de circonscription actuellement fixée à 1400 € par an serait relevée d'une part modulable fixée entre 1000 € et 2000 € par an. La nouvelle indemnité serait donc comprise entre 2400 € et 3400 €. Cette modulation serait cadrée par une médiane fixée à 2900 € et un plafond supérieur limité au maximum à 15% du nombre des IEN d'une académie. Des simulations plus précises et des critères de modulation seront présentés demain. Cette mesure serait applicable au 1^{er} septembre 2008. En janvier 2009 l'ICA serait fusionnée avec l'indemnité de circonscription selon des modalités qui devront faire l'objet de nouvelles discussions ;
- pour les IEN du second degré, le montant de l'ICA est aligné sur celui des IA-IPR qui fait actuellement l'objet de négociations ;
- les parcours et les fins de carrière seront examinés dans le cadre de la refonte de la catégorie A initiée par le ministère de la Fonction Publique.

Au bout du compte, les propositions qui nous sont faites ne recouvrent que très partiellement nos attentes, mais elle restent pour autant significatives et mériteront d'être soumises à l'avis des syndiqués dans une démarche de consultation qui sera arrêtée dans les prochains jours.